



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 24 MARS 2021, À 19 HEURES 30 MINUTES, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil
Monsieur Robert Pelletier, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Madame Mélanie Dupré, conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Madame Parise Godbout, conseillère de Sainte-Madeleine
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

Était absent :

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Dépôt des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020
7. Affectation du déficit de l'année financière 2020
8. Entente intermunicipale : Révision des pourcentages d'utilisation des conduites
9. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020
10. Rapport sur la vérification des débitmètres 2020
11. Consommation d'eau pour les mois de janvier et février 2021
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 38 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

21-03-010 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

12.1 Achat de trois variateurs de vitesse pour moteurs

ADOPTÉE

21-03-011 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Dupré

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|---|
| 21-015 | 20-01-21 | Lettre de MADAME MIREILLE ANGERS, Service à la grande entreprise et aux mutuelles de prévention, CNESST, nous transmettant une attestation certifiant que la Régie est membre d'une mutuelle de prévention ainsi qu'une copie de l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés. |
| 21-016 | 24-01-21 | Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2021 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 2,03 \$. |
| 21-017 | 24-01-21 | Avis de calcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux personnalisé à 1,99 \$. |
| 21-018 | 24-01-21 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2020, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,95 \$. |
| 21-019 | 24-01-21 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2019, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,85 \$. |
| 21-020 | 27-01-21 | Avis de cotisation (remboursement), Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, facturant les frais de gestion 2021 et ajustant la cotisation 2019. |
| 21-021 | 27-01-21 | Télécopie de MONSIEUR NICOLAS HENNAUT, représentant syndical, TUAC SECTION LOCALE 501, nous informant que le syndicat se désiste du grief numéro 66868 (Marc Lalonde), qu'il procède à la fermeture de leur dossier et qu'il nous invite à clore le nôtre. |
| 21-022 | 27-01-21 | Courriel de MONSIEUR DENIS BÉLANGER, journaliste, L'ŒIL RÉGIONAL, nous transmettant d'accès à de l'information concernant la consommation d'eau des cinq dernières années des municipalités membres ainsi que sur les débits journaliers. |
| 21-023 | 28-01-21 | Courriel de MADAME ANNE-LAURE CARAT, chargée de projets, COVABAR, nous transmettant le rapport de vulnérabilité à transmettre au PPASEP. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

- 21-024 10-02-21 Lettre de MADAME BRIGITTE BÉLISLE, secrétaire juridique, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement numéro 1138-1 modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau à l'extérieur dont les journées d'utilisation extérieure de l'eau.
- 21-025 04-03-21 Courriel de MADAME LUCIE JUTRAS, secrétaire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2021-074 approuvant l'entente intermunicipale relative à la réfection d'infrastructures sur le territoire de la ville d'Otterburn Park.
- 21-026 05-03-21 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN LEPAGE, directeur général, MMQ et FQM, nous informant que la FQM est maintenant le distributeur exclusif des produits d'assurance de la MMQ et nous transmettant une note de crédit avec l'avenant relatif à la mise en service du système d'alarme incendie et d'intrusion.
- 21-027 11-03-21 Courriel de la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, nous informant que le Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable entrera en vigueur le 25 mars 2021.

21-03-012

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 21-02, du chèque numéro 21307 au chèque numéro 21327 du déboursé numéro 202100071 au déboursé numéro 202100224 pour un montant total de 7 532 941,25 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

21-03-013

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE monsieur Robert Arbour, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2020 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Robert Arbour, vérificateur.

ADOPTÉE

21-03-014

POINT 7. AFFECTATION DU DÉFICIT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2020 de la Régie, tels que déposés par monsieur Robert Arbour, vérificateur, indiquent un déficit des revenus sur les dépenses nettes de 4 852 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468.45 de la Loi des cités et villes, une régie doit porter aux dépenses du budget de l'exercice suivant tout déficit d'un exercice financier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU QUE le déficit de l'exercice de l'année financière 2020, de 4 852 \$, soit et est porté aux dépenses du budget 2021.

ADOPTÉE

21-03-015

POINT 8. ENTENTE INTERMUNICIPALE – RÉVISION DES POURCENTAGES D'UTILISATION DES CONDUITES

ATTENDU QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les municipalités membres de la Régie en juin 2003 et révisée en avril 2017;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit à l'article 13.3 que les capacités maximales d'utilisation, fixée à l'annexe 4, doivent être révisées tous les trois (3) ans afin de refléter le fonctionnement réel du réseau;

ATTENDU QUE les pourcentages d'utilisation apparaissant à l'annexe 4 de l'entente étaient basés sur les consommations réelles mesurées des années 2015, 2016 et 2017;

ATTENDU QUE la révision doit s'effectuer sur la base des consommations réelles des années 2018, 2019 et 2020 et s'appliquer pour les trois (3) années subséquentes;

ATTENDU QUE le projet d'addenda numéro 2, reflétant l'annexe 4 révisée le 10 mars 2021, a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU D'adopter l'addenda numéro 2, révisant l'annexe 4 de l'entente intermunicipale de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu datée du 10 mars 2021, tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

POINT 9. BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2020

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2020, dont une copie en format PDF a été remise à chaque membre, est joint au présent point.

POINT 10. RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES 2020

Le rapport concernant la vérification des débitmètres, dont une copie en format PDF a été remise à chaque membre, est joint au présent point.

POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2021

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de janvier et février 2021 sont joints au présent point.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 12. DIVERS

21-03-016

12.1 ACHAT DE TROIS VARIATEURS DE VITESSE POUR MOTEURS

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs pour l'achat de trois variateurs de vitesse pour moteurs;

ATTENDU QUE sur les deux soumissions reçues, celle de Contrôle industriel NRGY est la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE le prix soumis est représentatif de l'estimation du coût par la Régie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Parise Godbout

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Pelletier

QUE le conseil accorde le contrat à Contrôle industriel NRGY, pour la fourniture de trois variateurs de vitesse d'une somme de 25 925 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission numéro 87039 du 15 mars 2021.

ADOPTÉE

POINT 13. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

21-03-017

POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Dupré

APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 52 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie
président

Formules Municipales No 4614-SPÉCIAL



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

